



## Dégradation de clôture, plantation sur le sol d'autrui

Par **marie**, le **11/08/2008** à **13:00**

A l'occasion d'une opération de construction sur la parcelle riveraine à la mienne, la clôture et le poteau d'angle en béton ont été endommagés et ne remplissent plus leur fonction. ces travaux ont eu lieu il y a 2 ans. le cabinet Belin construction a fait la sourde oreille malgré des lettres et appels téléphoniques, des plantations d'arbustes, encore petits , ont été réalisées. Le maire de la Commune ne sait pas comment agir... et moi non plus!